

COMMISSION FMI

Réunion Commission du mardi 18 Septembre 2018

Président : M. MALLET

Présents : MM. MONTMAYEUR ; KODJADJANIAN, GIROUD-GARAMPON

COURRIERS

Grésivaudan : la validation de l'entente est faite ce jour.

Agnin : nous avons bien reçu votre courrier concernant votre tablette pour la FMI

FEUILLE DE MATCH INFORMATISEE

Concernant les compétitions de District, nous rappelons à l'ensemble des clubs qu'un vice-président est désigné tous les weekends afin d'assurer une permanence téléphonique et que si nécessaire ce dernier vous orientera vers la seule personne habilitée à autoriser une feuille de match papier M. Marc MALLET. Les personnes de permanence de la ligue n'ont pas compétence pour répondre aux problèmes du District.

RAPPEL : la FMI doit être transmise que le match soit joué, non joué ou arrêté

Statuts et Règlements de la FFF, Article 139 concernant la Feuille de match informatisée

Formalités d'après match :

Une fois verrouillée par les différents utilisateurs de la FMI, elle ne pourra plus être modifiée et ce quels qu'en soient les motifs, sous peine de sanction.